



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES**

**DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS
POLE SANTE**

DGSCGC/DSP/PS n°322

Asnières sur Seine le **15 JUIN 2012**

Le Ministre de l'intérieur

à

Mesdames et Messieurs les préfets de départements

Services départementaux d'incendie et de secours

Objet : Recommandation pour l'utilisation des bouteilles d'oxygène médical dans les VSAV et les VSAB.

Suite à la survenue de dégradations constatées sur le manomètre d'une bouteille d'oxygène médical de capacité en eau de 5 litres, équipée d'un robinet détenteur intégré, après son utilisation dans un VSAV, une enquête a été conduite au niveau du SDIS par le pharmacien chef, le chef du groupement technique et logistique ainsi que le pharmacien directeur du laboratoire producteur de gaz médicaux.

Les résultats de cette enquête font apparaître une **surexposition de la bouteille** lors de son utilisation, **à la chaleur produite par le chauffage** de la cellule du VSAV.

En effet, les sapeurs-pompiers ont reconnu que lors du transport sanitaire de la victime, cette bouteille avait été posée à même le sol du véhicule à proximité de la bouche de sortie du chauffage située à quelques centimètres du sol, dans la paroi avant de la cellule.

Des tests de simulation ont été réalisés sur une bouteille d'oxygène de 5 litres, vide et purgée de pression résiduelle, positionnée de façon identique, fournie par le producteur de gaz médicaux.

Des mesures de la température à différents endroits à l'aide de 4 thermocouples, ont été réalisées pendant 30 minutes avec un relevé des valeurs mesurées toutes les 30 secondes.

L'étude des résultats obtenus au cours de ces mesures, fait apparaître des maxima de température de :

- 133 °C pour la sonde placée à l'intérieur de la grille recouvrant la sortie du chauffage,
- 130 °C pour la sonde positionnée à l'intérieur du chapeau de la bouteille, au contact du manomètre,
- 100 °C pour la sonde située à l'arrière du chapeau de la bouteille,
- 27 °C pour la sonde placée sur le sol de la cellule, à une vingtaine de centimètres de la bouteille.

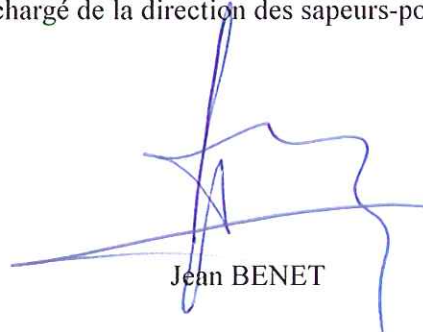
L'examen de la bouteille vide testée, révèle des déformations au niveau du manomètre similaires à celles constatées sur la bouteille d'oxygène utilisée.

La température du fût de la bouteille testée, 10 minutes après son extraction de la cellule, était encore de 40 °C.

Cet incident, qui a fait l'objet d'une alerte ascendante de matériovigilance auprès de l'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM), me conduit à attirer votre attention sur la nécessité de rappeler à vos personnels, **le respect des consignes de sécurité concernant l'utilisation de l'oxygène médical et le positionnement des bouteilles dans les emplacements dédiés** au sein des véhicules d'intervention.

En outre, il importe de matérialiser au sol de la cellule des VSAV et VSAB, une zone sur laquelle ne doit être déposée aucune bouteille d'oxygène médical, ni aucun autre objet, comme par exemple un bagage de victime pouvant contenir des substances volatiles.

Pour le ministre et par délégation
Le chef de service, adjoint du directeur général,
chargé de la direction des sapeurs-pompiers



Jean BENET